Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 063-216303065-20260921-DEL2026_48SUBVA-DE

DELIBERATION (2026-48)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune
L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune
de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.
Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Date de convocation : 17 septembre 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Sébastien SIRIEIX, Marielle GOUTTARD, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Fabien THIOLAS, Audrey VALLAT, Andréa ZANON, Hélène TARRIT-DESGENS, Marie PAULET, Nicolas JOIGNEAUX.
Représentés : MME M. : Marie DA COSTA (pouvoir à Marielle GOUTTARD), Pierre DUPÊCHER (pouvoir à Thierry CHALENDARD).
Secrétaire de séance : M. Alain LAGRU

Vu la nécessité :

- d'une part, d'améliorer la sécurité des usagers au niveau de l'abri bus situé Place Albert Chabry, au carrefour de la rue de Tamia (RD 81) et de la Route de St Georges-sur-Allier (RD 118),
- d'autre part, d'améliorer la sécurité des usagers routiers au niveau de la Rue George ONSLOW (RD 118) et notamment les virages les plus marqués et accidentogènes,

il a été porté à la connaissance des services du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (DIRECTION ROUTIÈRE ET D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL du VAL d'ALLIER) la volonté de sécuriser, en phase 1, ces secteurs.
En relation avec la DRAT, un projet a été établi dans le cadre des amendes de police.
Ce projet, suivi d'une phase 2 projetée en 2028 (sécurisation du croisement de la RD 118 avec le Chemin sous Pireyre et réduction de la vitesse routière sur la Route de St Georges-sur-Allier), est prévu perenne dans le cadre de l'aménagement global de la RD 118.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du produit des amendes de police 2026 pour les travaux de la phase 1.
Le montant estimé, dans le cadre de l'étude aménagement de sécurité réalisée par la DRAT est de 16 590 HT, subventionné à 50 % dans la limite de 15 000 € soit 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police pour les travaux de mise en sécurité du carrefour de la rue de Tamia (RD 81) avec la route de St Georges-sur-Allier (RD 118) ainsi que la sécurisation des usagers routiers au niveau de la Rue George ONSLOW (RD 118), notamment les virages les plus marqués et accidentogènes.
- diligente Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 22 septembre 2026,
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, le 22 septembre 2026,
Le Maire, Pascal BRUHAT, Le secrétaire de séance, Alain LAGRU.